

Position

6 octobre 2026

Du DEP au DES: pour une transition transparente et d'avenir

Remarques générales

Avec le dossier électronique de santé (DES), la Confédération projette de perfectionner en profondeur l'actuel dossier électronique du patient (DEP). H+ soutient l'objectif de disposer d'un dossier électronique de santé performant qui met l'accent sur les utilisateurs. Mais la condition préalable à ce projet est un passage du DEP au DES soigneusement conçu et fiable.

En attendant l'entrée en vigueur de la nouvelle LDSan, une grande incertitude règne sur les investissements. Les hôpitaux et les cliniques doivent engager des moyens aujourd'hui encore dans l'infrastructure du DEP, sans savoir si cette infrastructure sera reprise pour le DES ou si une nouvelle solution la remplacera. Il faut aussi s'attendre à ce que les développements et l'utilité du DEP soient limités durant la phase de transition.

La Commission de la sécurité sociale et de la santé publique du Conseil national (CSSS-CN) considère elle-même à l'unanimité que la transition du DEP au DES devra être préparée avec soin. Lors de sa séance du 21 août, elle a confié un mandat en ce sens au Conseil fédéral. H+ soutient expressément cette approche. Il faut prendre en compte les importants **investissements financiers et en personnel** déjà réalisés par les établissements de soins, comme ceux que ces derniers pourraient encore consentir prochainement.

H+ réclame

- un **processus participatif qui l'associe étroitement** afin de **clarifier d'ici à la fin 2026** ce que sera la **future infrastructure du DES** ainsi que la **transition** depuis l'actuelle (DEP).
 - si l'infrastructure actuelle continue d'être utilisée, un financement obligatoire de la phase de transition par la Confédération, les cantons et les fournisseurs de prestations est nécessaire.
 - si l'infrastructure actuelle n'est plus utilisée, il faut réorienter en conséquence les investissements et les ressources nécessaires vers la future infrastructure numérique de santé.
- dès le démarrage du DES, la mise en place, **en commun** avec les acteurs concernés, d'un concept global, **assorti d'étapes de réalisation définies, d'un plan global de financement** et de services dont la valeur ajoutée est réelle. Le rôle, la délimitation et la dépendance du DES par rapport au SwissHDS devront être clairement mis en évidence.

Pas d'investissement sans clarté sur la future infrastructure

En raison du retrait de la Poste (dissolution de la communauté de référence Post Sanela Health SA pour la fin 2026), les hôpitaux et les cliniques concernés devront se rattacher à une autre communauté de référence dès 2027. C'est pourquoi il faudra savoir, **au plus tard à la fin 2026**, si l'actuelle **infrastructure du DEP** va être réutilisée **pour le futur DES** ou **s'il y aura une nouvelle solution**. Une telle clarification est indispensable pour que les hôpitaux et les cliniques n'investissent pas aujourd'hui des moyens financiers et en personnel dans une infrastructure temporaire, qui sera caduque demain avec l'introduction du DES.

Si l'infrastructure actuelle est **réutilisée**, un **plan de financement de la Confédération, des cantons et des fournisseurs de prestations**, fiable et uniforme pour l'ensemble du territoire, est indispensable pour la phase de transition allant jusqu'à l'entrée en vigueur de la LDSan. Le financement et la mise en œuvre du changement de système prescrit politiquement et par la loi devront être régis de manière impérative et ne pas être à la charge des seuls fournisseurs de prestations. Si le financement ou l'application de l'obligation de se raccorder diffèrent d'un canton à l'autre, cela entraînera une inégalité de traitement entre les fournisseurs de prestations et une insécurité supplémentaire.

Si l'infrastructure actuelle **n'est pas reprise**, il faudra que les investissements en personnel et financiers soient rapidement et systématiquement orientés vers la future infrastructure numérique de santé, comme l'Espace suisse des données de santé ou une médication électronique (eMédication) pour l'ensemble de la Suisse. Il faut éviter d'investir dans une solution de transition appelée à disparaître.

Les investissements doivent être utiles concrètement

H+ soutient une infrastructure numérique de santé congrue et d'avenir, dans laquelle sont coordonnés le contenu et le calendrier du DES, de SwissHDS, de la médication électronique et des bases légales correspondantes, en particulier la révision de la LPT^h et la loi fédérale sur l'espace numérique des données de santé (LEDS). Le futur DES doit apporter une réelle plus-value pour la population et les fournisseurs de prestations. Pour ce faire, il faut des interfaces interopérables, des formats d'échange déterminés ainsi que des applications établies au niveau national comme la médication et la prescription électroniques. Il est décisif que le DES n'entraîne pas avant tout la création d'une nouvelle infrastructure, mais qu'il génère une plus-value au sein du concept global.

Simultanément, il faut éviter les mauvais investissements et les doublons. Si des moyens sont engagés aujourd'hui dans une solution de transition qui deviendra caduque avec l'introduction du DES, il en résultera des frais et des efforts supplémentaires qui ne pourront pas être mis à profit pour l'avenir. Une telle situation est de nature à entamer l'adhésion au DES avant même son lancement et à affaiblir la confiance dans le sérieux des projets nationaux de numérisation.

Le DES doit démarrer dans un contexte où dominant la confiance et l'adhésion. Il ne faut pas le compromettre en raison de mauvais investissements et de problèmes de transition non résolus. Le passage du DEP au DES doit être géré avec transparence et rapidité. La clarté doit être faite sur la future infrastructure. Il faut une coordination nationale et un plan de financement de la Confédération et des cantons uniforme au niveau national, avec des responsabilités définies pour la phase de transition qui devrait durer environ quatre ans.